Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectua	ant la déclaration
Nom de l'entreprise	FlixBus FRANCE SARL
Raison sociale de l'entreprise	FlixBus FRANCE SARL

Liaison déclarée		
Origine ¹ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt)	Clermont-Ferrand (Gare routière « Les Salins ») Place Gambetta-Les Salins 63000	
Destination ² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt)	Besse-et-Saint-Anastaise (rue des Loutres) (coordonnées Gmaps: 45.511389, 2.854306)	
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : Itinéraire Clermont-Ferrand - Besse-et-Saint-Anastaise	
Temps de parcours (en heures et minutes)	1 heure et 05 minutes	
Fréquence ³ et volume maximum de places proposées à la vente, pour chaque horaire ou plage horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : Fréquence hebdomadaire	

Extrémité 1 de la liaison concernée Extrémité 2 de la liaison concernée

Extremite 2 de la liaison concernee

3 Telle que définie par l'article 31-1 du décret du 16 août 1985 modifié, c'est-à-dire « ensemble d'horaires de passage ou plage horaire de passage selon une périodicité donnée, de véhicules de transport routier de personnes ».

Pièce jointe numéro 1

<u>Tronçon Clermont – Besse-et-Saint-Anastaise</u>

Itinéraire Clermont - Besse-et-Saint-Anastaise



Pièce jointe numéro 2

<u>Tronçon Clermont – Besse-et-Saint-Anastaise</u>

Fréquence hebdomadaire

2 passages hebdomadaires

Jour/Itinéraire	Départs de Clermont- Ferrand	Départs de Besse-et- Saint-Anastaise
Samedi	Entre 18h00 et 20h00	Entre 09h30 et 11h30
Offre par trajet	53 places	53 places

